



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 18 juin 2008
10822/08 (Presse 182)
(OR. en)

**Conseil des ministres ACP-CE
Addis-Abeba, 13 juin 2008**

La session du Conseil des ministres ACP-CE, qui a eu lieu à Addis-Abeba les 12 et 13 juin 2008, est la réunion du plus haut niveau qui puisse se tenir entre les États ACP et l'UE; elle est prévue dans l'accord de Cotonou, le plus vaste accord de partenariat de ce type dans le monde.

Cette session a permis de mener un débat politique approfondi sur des questions d'importance majeure, telles que les accords de partenariat économiques (APE), les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire, ainsi que le financement du développement et l'efficacité de l'aide. Les États ACP et l'UE ont approuvé le principe d'une déclaration commune sur les trois questions précitées sous la forme d'une résolution.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>
10822/08 (Presse 182)

Concernant les APE:

- La résolution souligne l'importance de l'intégration régionale et d'une intégration harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale.
- Le Conseil a noté les progrès réalisés au sein du Cariforum en vue de l'approbation d'un APE complet, ainsi que le travail considérable qui doit être accompli dans d'autres régions, et il a réitéré sa volonté de tout mettre en œuvre pour que toutes les régions concluent des APE complets compatibles avec les règles de l'OMC, en tenant dûment compte des particularités des ACP.
- Les parties sont conscientes de la nécessité de faire preuve de souplesse et de pragmatisme lors du passage des accords intérimaires vers les APE régionaux, et elles ont encouragé l'initiative prévoyant des paquets régionaux dans le domaine de l'aide pour le commerce s'appuyant sur la programmation régionale du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED).
- La résolution relève également le lien qui unit les APE, l'intégration régionale et la deuxième question majeure inscrite à l'ordre du jour: la sécurité alimentaire.

Concernant les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire:

- Le Conseil s'est déclaré préoccupé par les difficultés qu'entraînent l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie, ainsi que les changements climatiques.
- La résolution note que les gouvernements des États ACP sont résolus à renforcer les politiques agricoles viables menées au niveau régional et national et que l'UE apportera un soutien financier et autre à ces politiques nationales et régionales des ACP, en particulier via la place plus large donnée à l'agriculture dans le 10^{ème} FED.

Concernant l'efficacité de l'aide et le financement du développement:

- Le Conseil est convaincu que tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) peuvent encore être atteints, pour autant qu'une action concertée soit entreprise immédiatement et menée de manière soutenue jusqu'en 2015, et il note que la réalisation de tous les OMD relève de la responsabilité commune des bailleurs de fonds et des partenaires.
- Les États ACP et l'UE sont déterminés à unir leurs efforts afin de peser sur l'issue des conférences internationales qui auront lieu prochainement à Accra, à New York et à Doha.

Résolution du Conseil des ministres ACP-CE

Addis-Abeba, 13 juin 2008

Concernant les accords de partenariat économique (APE) et l'intégration régionale

Le Conseil réaffirme les principes énoncés dans l'accord de Cotonou selon lesquels la coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des États ACP et vise à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale.

Le Conseil prend note du paragraphe d'un APE régional avec le Cariforum, ainsi que du paragraphe d'accords intérimaires avec d'autres États ACP. Il relève également que 42 États ACP n'ont pas encore paraphé d'accord. Le Conseil exprime sa volonté de tout mettre en œuvre pour que toutes les régions concluent des APE complets compatibles avec les règles de l'OMC, dans des délais convenus, en tenant dûment compte des choix politiques, des priorités en matière de développement et des capacités administratives des ACP afin que ces pays puissent mettre à profit tout leur potentiel de développement. Pour atteindre cet objectif, et compte tenu des difficultés recensées par les États ACP, le Conseil souligne l'importance d'une approche flexible et pragmatique lorsqu'il s'agit de passer d'accords intérimaires à des APE régionaux et, dans ce contexte, les demandes d'ajustement des ACP seront donc prises en compte, si besoin est, dans l'intérêt de l'intégration régionale. Le Conseil prend note que ceux qui ont conclu des accords complets ou intérimaires doivent notifier ces accords à l'OMC dans les meilleurs délais après leur signature. Le Conseil souligne également qu'il y a lieu d'appliquer provisoirement les APE et les accords intérimaires après leur signature, en attendant la ratification.

Le Conseil réaffirme que les APE doivent s'appuyer sur les processus d'intégration régionale existants, les encourager et les renforcer, et faire qu'ils contribuent davantage, de manière globale, au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Le Conseil est conscient qu'il convient d'accélérer l'intégration régionale afin

de constituer des marchés régionaux intégrés et de stimuler la compétitivité, mais il n'ignore pas non plus qu'il faut s'atteler conjointement aux ajustements et réformes des économies et politiques des ACP que cet objectif peut rendre nécessaires. Le Conseil encourage l'initiative prévoyant l'élaboration conjointe de paquets régionaux dans le domaine de l'aide pour le commerce s'appuyant sur la programmation régionale du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED), conformément aux principes de l'efficacité de l'aide.

Le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre le dialogue sur les APE, à tous les niveaux, afin de renforcer l'esprit de partenariat et de garantir les synergies entre les institutions créées dans le cadre des APE et celles qui relèvent de l'accord de Cotonou, lesquelles demeurent le cadre de toutes les relations entre les ACP et l'UE.

Concernant les prix des denrées alimentaires de base et la sécurité alimentaire

Le Conseil est particulièrement préoccupé par les difficultés supplémentaires qu'entraîne, pour le développement, la forte hausse des prix des produits alimentaires, liée, entre autres facteurs, au changement climatique et à la hausse des prix de l'énergie.

Le Conseil est conscient qu'il convient de coordonner les mesures visant à faire face à ces difficultés. L'UE est prête, en fonction des besoins, à augmenter sa contribution financière aux mesures à court terme visant à répondre aux coûts plus élevés des réseaux de secours et des programmes d'aide d'urgence existants et à en financer de nouveaux. Le Conseil est convaincu que seule une production alimentaire durable constitue une solution à long terme à la crise alimentaire et il est d'accord pour poursuivre les efforts conjoints pour augmenter les capacités productives des ACP. Les gouvernements des États ACP sont résolus à renforcer les politiques agricoles viables menées au niveau régional et national, et à leur accorder la priorité qui convient dans leurs procédures budgétaires, afin d'augmenter la production et la productivité, notamment, en Afrique, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en accordant une attention particulière aux petits agriculteurs. L'UE apportera un soutien financier et autre à ces politiques nationales et régionales des ACP, en particulier via la place plus large donnée à l'agriculture dans le 10^{ème} FED.

Pour compléter les actions en cours au niveau international dans ce domaine, le Conseil demande au Comité des Ambassadeurs ACP-CE d'organiser une réunion d'experts à haut niveau, avec des représentants de l'UE et des ACP, à laquelle d'autres bailleurs de fonds et organisations multilatérales seraient invités afin de prendre des mesures, en particulier de mobiliser des ressources permettant de remédier aux conséquences des hausses des prix alimentaires à court, moyen et long terme.

Le Conseil souligne que l'intégration régionale, en stimulant les marchés régionaux ainsi que les investissements, les liaisons de transport et la coordination des politiques, peut concourir à dynamiser la production agricole et à réduire la volatilité des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles.

Concernant l'efficacité de l'aide et le financement du développement:

Le Conseil est convaincu que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) peuvent encore être atteints, pour autant qu'une action concertée soit entreprise immédiatement et menée de manière soutenue jusqu'en 2015; il demeure toutefois très préoccupé par l'évolution observée dans un grand nombre de pays et régions ACP pour ce qui est de la réalisation des OMD.

Le Conseil est conscient que la réalisation de tous les OMD relève de la responsabilité commune des bailleurs de fonds et des partenaires.

Tout en encourageant les mesures déjà prises par les États ACP pour atteindre les OMD en incorporant ces objectifs dans leurs stratégies nationales de développement et leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP), et en mettant en œuvre des politiques adéquates en faveur des pauvres, le Conseil affirme qu'il convient de les appuyer de manière permanente par une augmentation de l'aide publique au développement (APD), conformément, notamment, aux engagements pris à Monterrey en 2002, à Gleneagles en 2005 et dans le cadre du consensus européen pour le développement en 2005, comme l'a confirmé récemment, en mai 2008, le Conseil de l'UE. Le Conseil invite également les autres bailleurs de fond à respecter leurs engagements au titre de l'APD.

Une croissance économique forte et n'excluant personne et le développement du secteur privé sont des conditions essentielles pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD.

Le Conseil est déterminé à ce que les États ACP et l'UE unissent leurs efforts pour peser sur l'issue du forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu prochainement à Accra, de la réunion de haut niveau sur les OMD organisée par les Nations unies à New York et de la conférence de Doha sur le suivi du consensus de Monterrey.

Le Conseil demande que l'on progresse vers une mise en œuvre pleine et entière de la déclaration de Paris.

Le Conseil estime qu'il faut une plus grande prévisibilité des flux d'aides, de la programmation et des versements. Le Conseil appelle à étendre l'utilisation et le champ d'application des documents de stratégie pluriannuels par pays, en réponse aux stratégies nationales pluriannuelles et aux cadres budgétaires adoptés par les ACP.

Le Conseil souligne qu'il convient d'utiliser le plus possible les procédures et systèmes nationaux. Lorsqu'il n'est pas possible de recourir aux systèmes nationaux, la coopération ACP-UE devrait restée axée sur le renforcement des capacités des pays ACP.

Le Conseil demande aussi que des progrès politiques ambitieux et concrets soient accomplis lors du forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra. Les engagements en matière de division du travail devraient devenir des lignes directrices pour des actions concrètes, et le Code de conduite de l'UE représente à cet égard un pas important. Pour leur part, les gouvernements des États ACP prendront, de plus en plus, les initiatives de coordination pertinentes dans l'organisation, au niveau national, de la répartition des tâches.